

# Bienvenue à MYOSOTIS



## QUI SOMMES-NOUS ? pages 1 à 3

Un foyer d'accueil médicalisé  
Un lieu d'accueil  
Un lieu de vie gai et chaleureux  
Une équipe pluridisciplinaire



## QUE PROPOSONS- NOUS ? pages 4 à 5

Un projet d'établissement centré  
sur le bien être de la personne  
accueillie

un épanouissement harmonieux  
chacun à son rythme



## SI VOUS SOUHAITEZ VIVRE A MYOSOTIS page 6

Votre demande

Renseignements utiles



## COMBIEN CA COÛTE ? page 7

Les moyens financiers d'un  
foyer d'Accueil Médicalisé

Votre participation à vos frais  
d'hébergement

Autres prestations sociales



***Foyer d'Accueil Médicalisé***

***7 rue de l'Ermitage***

***91410 DOURDAN***

***Tél.: 01 64 59 27 50 - Fax : 01 60 81 94 75***

***E-mail : fam@iades.fr***

# QUI SOMMES NOUS ?

## Un foyer d'accueil médicalisé (anciennement Foyer à Double Tarification FDT)

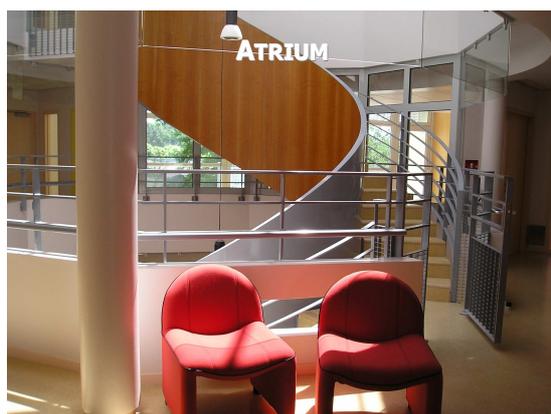
Établissement habilité par le Conseil Général et la DASS de l'Essonne pour accueillir, sur décision d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) - des personnes adultes polyhandicapées ou déficientes mentales présentant des troubles de la personnalité.

Créé par l'I.A.D.E.S., le foyer Myosotis ouvre ses portes en septembre 2004 et reçoit 30 personnes :

- ▶ 27 résidents permanents
- ▶ 1 résident temporaire
- ▶ 2 résidents en internat séquentiel

## Un lieu d'accueil, un lieu de vie gai et chaleureux,

- ▶ **Un cœur de bâtiment, centre de la vie sociale, pour favoriser le développement des relations humaines,**



REZ DE CHAUSÉE HAUT

1ER ÉTAGE



Salle d'activités



Salle à manger

*1 salle à manger  
1 salon  
3 salle d'activités*

*1 salle à manger  
3 salle d'activités*

► Des unités de vie privilégiant l'intimité,

**1ER ÉTAGE**  
**UNITÉS JADE ET TURQUOISE**

14 résidents  
accueillis à titre permanent

**14 chambres individuelles**  
**avec salle d'eau particulière**



**REZ DE CHAUSSÉE HAUT**  
**UNITÉS CORAIL ET TOPAZE**

13 résidents  
accueillis à titre permanent

2 résidents en internat séquentiel  
1 résident en accueil temporaire

**14 chambres individuelles**  
**1 salle d'eau pour 2 chambres**

**1 chambre à deux lits**

+ 1 salle de bains médicalisée

► Un espace médico-social attrayant,

**REZ DE CHAUSSÉE BAS**



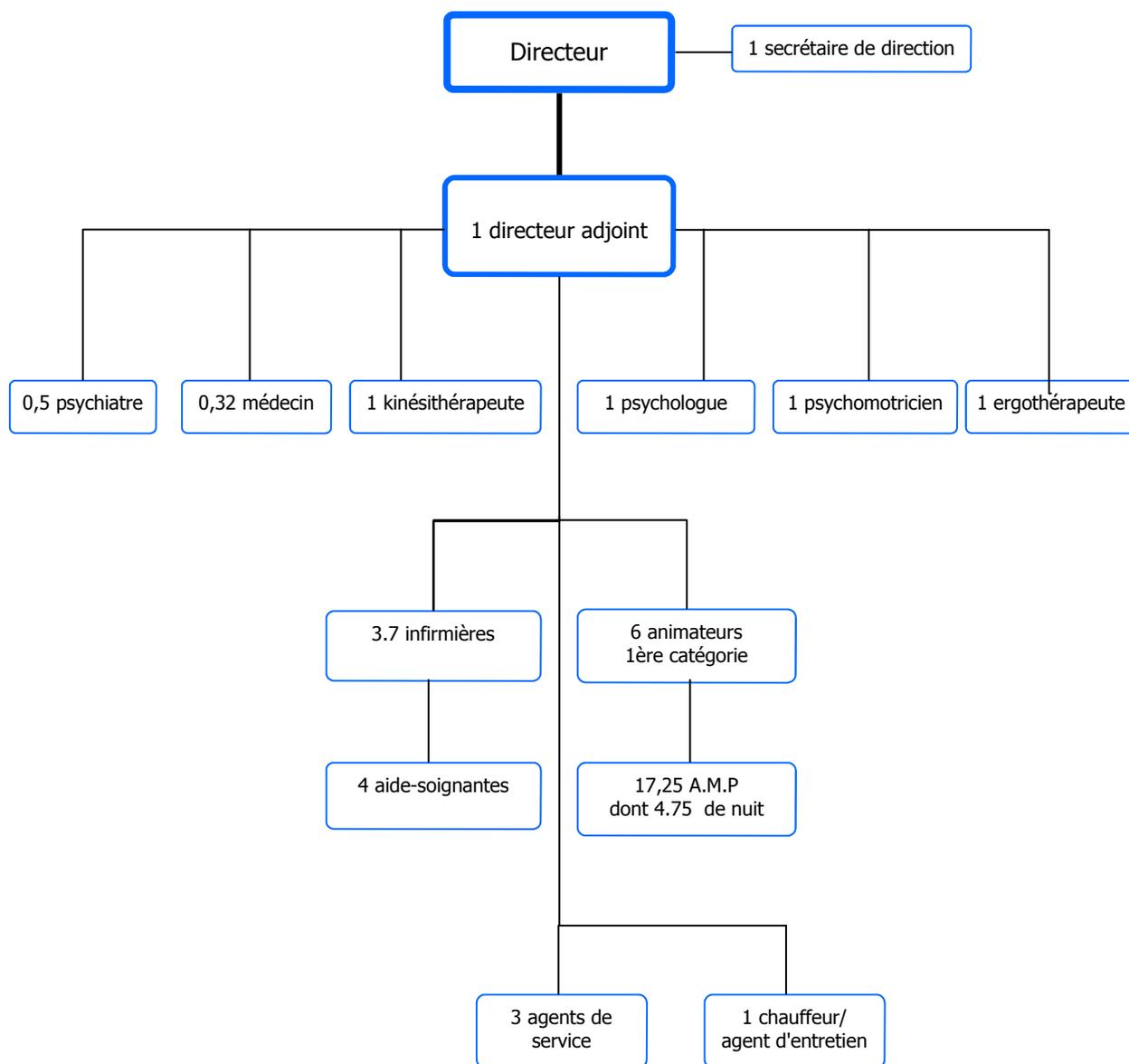
**1 balnéothérapie**

**1 espace sensoriel**

**1 salle de motricité**

**1 salle polyvalente**

**Une équipe pluridisciplinaire désireuse de mettre toutes ses compétences au service des personnes accueillies,**



Janvier 2010

## QUE PROPOSONS-NOUS ?

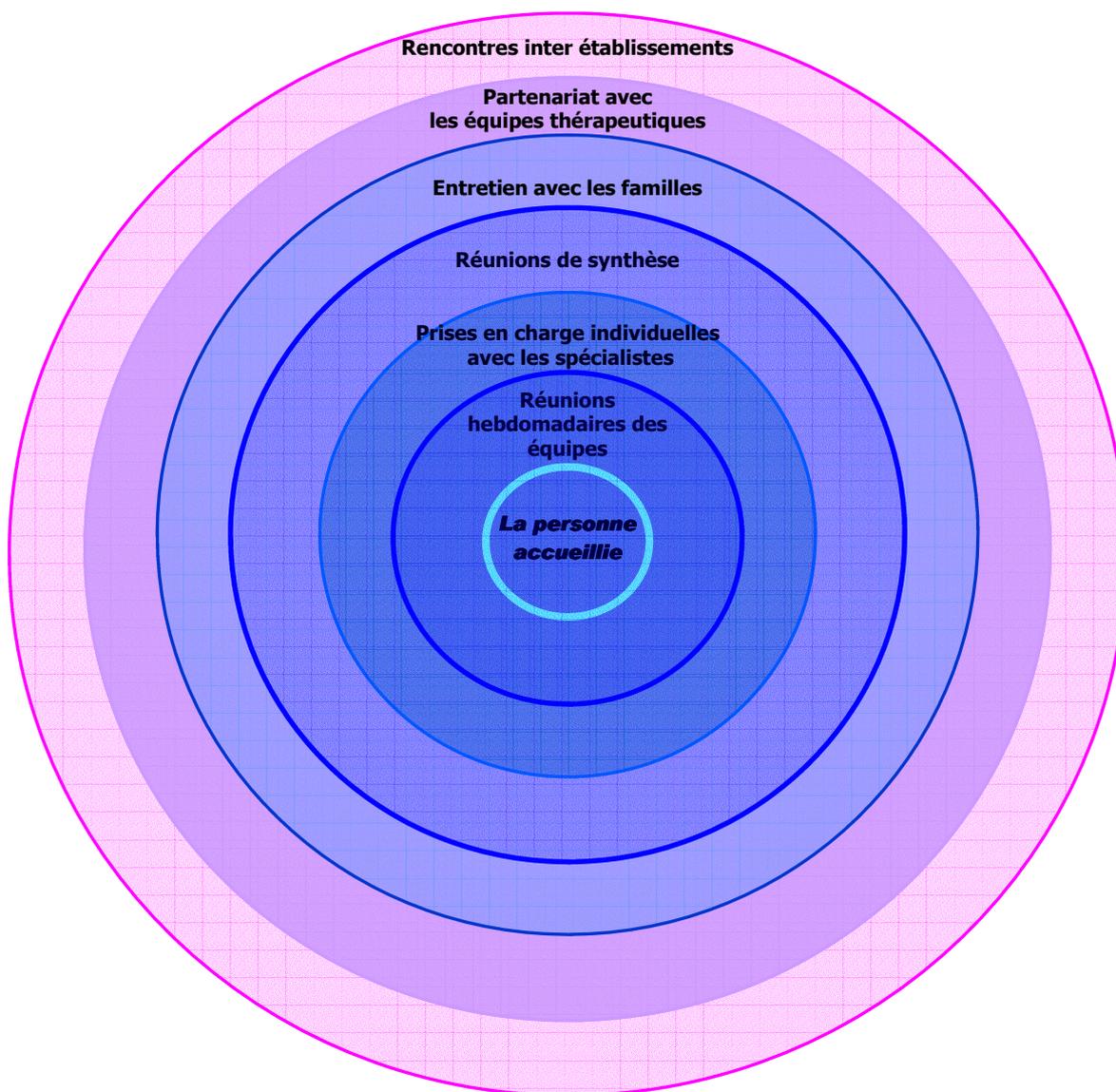
### **Un projet d'établissement centré sur le bien-être de la personne accueillie,**

Les réunions, entretiens, rencontres sont indispensables pour se coordonner, réfléchir, débattre dans le souci partagé de toujours tendre vers une amélioration des services rendus.

Chaque résident bénéficie d'un suivi personnalisé attentif tant sur le plan médical que psychologique.

La famille, partenaire privilégiée, occupe une place importante dans l'élaboration du projet individualisé de la personne accueillie.

Des rencontres sont organisées avec les équipes d'autres établissements. Elles permettent d'approfondir des sujets de réflexion communs, et de s'ouvrir sur d'autres pratiques.



## Offrir à la personne accueillie la possibilité de s'épanouir harmonieusement,

Myosotis étant principalement le lieu de résidence de la personne accueillie, l'accent est mis sur tout ce qui relève de sa vie personnelle.

Les soins, pour indispensables qu'ils soient, devront s'intégrer le plus harmonieusement possible dans un quotidien où l'animation, la communication, et l'expression devront dominer.



### Chaque jour,



**Être bien dans son corps**, en faisant des exercices physiques réguliers, en mangeant de bons petits plats bien équilibrés.

Pratiquer des activités variées pour maintenir les acquis, développer les possibles, découvrir.



**Chacun à son rythme**, sans cassure entre le déroulement des activités et celui de la vie privée.



### Les fins de semaine,

Le résident peut, au choix, aller voir sa famille ou rester au foyer. Participer à une sortie, être invité dans un autre lieu, recevoir des amis...

Le programme établi préalablement est suffisamment varié pour que chacun puisse y trouver son compte.



### Les vacances

Selon l'envie de chacun et les possibilités, certains les passeront en famille, d'autres en séjours organisés par des organismes spécialisés ou bien avec le foyer qui s'efforce chaque année de proposer un séjour adapté à une dizaine de résidents.



### Les fêtes

Et comme partout à l'I.A.D.E.S, on trouve toujours une bonne raison de faire la fête tous ensemble. Traditionnelles ou innovantes, organisées par les établissements sur le site I.A.D.E.S (Noël, Journées Portes Ouvertes, etc) ou manifestations extérieures, c'est toujours un plaisir que de s'y préparer et d'y participer!



# SI VOUS SOUHAITEZ VIVRE AUX MYOSOTIS

## Votre demande,

Toute personne ayant une orientation foyer d'accueil médicalisé préconisée par la C.D.A.P.H. peut faire une demande écrite au directeur de l'établissement.

Si l'effectif de l'établissement permet d'envisager votre accueil, nous vous contacterons afin d'organiser une première rencontre pour faire connaissance.

Dans le cas contraire, nous vous écrirons pour vous indiquer si nous pouvons ou non mettre votre candidature en liste d'attente, ou éventuellement vous proposer un accueil temporaire (durée maximum 3 mois).

Il faut savoir que le foyer MYOSOTIS, implanté dans l'Essonne, reçoit prioritairement les personnes domiciliées dans ce département.

COMMISSION TECHNIQUE D'ORIENTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL - COTOREP

PIÈCE N° 14.20 NOTIFICATION DE DÉCISIONS	COTOREP: BESNÈRE 523 PLACE DES TERNANERS DE L'ACROA BOIS SERRIERES DE BOURDAN 91072 91034 BOIS SERRIERES Téléphone: 016797972 Poste:
DOSSIER:	
Date de naissance:	
Demande(s) concordée(s)	51100 CONSEIL BESNÈRES
19/12/2002 PLACEMENT	

MÉLANGE-BULVAIS-DAL : 2000 SECTION  
TEL :

Le 16/01/2003

Monsieur,

Nous vous informons que la COTOREP réunie le 16/01/2003 s'est prononcée : Elle vous a reconnu un taux d'invalidité : 80% OU SUPÉRIEUR A 80 %

La Commission préconise pour votre hébergement :

un PLACEMENT DE VOTRE DOSSIER TRAFICANTION,  
DÉLAIER VALABLE à partir du 15/01/2003 à compter du 19/12/2002  
OU MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE  
ÉTABLISSEMENT POUVANT VOUS ACCUEILLIR A RESSOURCES.

NOTE DE CETTE DÉCISION :

EN L'ABSENCE D'UNE PLACE DISPONIBLE LA COMMISSION PRÉCONISE VOTRE MAINTIEN DANS L'ÉTABLISSEMENT ACTUEL.

En cas d'évolution de votre handicap, nous vous invitons à saisir notre secrétariat pour un nouvel examen de votre dossier.

IMPORTANT - Si vous contestez les décisions prises par la COTOREP, vous pouvez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint. S'agissant pas de joindre à votre recours une photocopie de la présente notification.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/LR PRÉSIDENT DE LA COTOREP  
LA DIRECTRICE ADJOINTE

**I.A.D.E.S**  
INTER ASSOCIATION DOURDAN ESSONNE SUD

Dourdan, le

Objet: Confirmation d'admission en internat.

M

Suite à votre demande et à notre récent entretien, nous avons le plaisir de vous confirmer votre admission en qualité d'internat au foyer de vie « Les Soleils d'Or » à dater du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Votre admission à titre permanent sera validée après une période probatoire de 3 mois. Nous élaborerons alors en partenariat avec vous-même et votre famille le projet individualisé le mieux adapté à vos besoins.

Afin de mettre à jour votre dossier d'admission, nous vous demandons également de bien vouloir fournir :

- un certificat médical vous autorisant à pratiquer des activités sportives adaptées et signalant les contre-indications éventuelles,
- en cas de traitement médical, l'ordonnance en cours de validité ainsi que les médicaments
- copie de l'attestation vitale et de votre carte de mutuelle en cours de validité

Nous sommes sincèrement heureux de pouvoir vous faire bénéficier de l'opportunité d'une place vacante sachant que vous vous êtes montré particulièrement motivé par le projet de vie qui vous est proposé aux Soleils d'Or.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir à la rentrée, nous vous souhaitons ainsi qu'à votre famille d'excellentes vacances d'été.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos salutations les meilleures.

Directeur

Copie pour information :

Promotion d'établissements spécialisés pour personnes handicapées  
Association régie par la Loi de 1901, déclarée à la Sous-Préfecture d'Etampes sous le N° 1101  
Siège Social à DOURDAN - Correspondance : 11, rue de l'Ermitage 91410 DOKERIAN  
Téléphone: 01 64 59 97 50 - Télécopie: 01 64 59 97 50  
E-mail: IADES-ASSO@wanadoo.fr

## Le dossier d'admission,

Suite à cette première rencontre, et si le projet d'établissement semble pouvoir répondre à vos besoins et attentes, le directeur de l'établissement vous proposera :

- Dans le cadre d'une admission à titre permanent : un accueil de pré-admission d'une durée de 3 mois.
- Dans le cadre d'un accueil temporaire: une durée de séjour adaptée à votre situation.

Il vous sera remis:

- La liste des pièces et renseignements nécessaires pour constituer votre dossier administratif.
- le règlement de fonctionnement du foyer MYOSOTIS qui précise toutes les obligations à respecter tant au niveau administratif et financier, qu'en matière de sécurité et de vie en collectivité.

## Le contrat de séjour,

Ce document détaille les conditions de votre accueil:

- durée et modalités de résiliation ou de révision,
- montant de votre participation financière s'il y a lieu,
- Assurance Responsabilité Civile de l'établissement, etc

Durant votre période d'essai, l'équipe assurant votre prise en charge définira avec vous et votre responsable légal, les objectifs de votre accompagnement qui viendront compléter ce contrat.

A la fin de cette période, si nous sommes tous tombés d'accord sur les termes du contrat, nous le signerons ensemble. Votre admission sera alors effective.

**FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ  
MYOSOTIS**

**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**  
(DÉCRET N° 2003-1095 DU 14/11/03 RELATIF AU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT NOTIFIÉ DANS L'ARTICLE L. 311-7 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILIALES)

**PREAMBULE**

Le Foyer d'Accueil Médicalisé MYOSOTIS est un établissement géré par l'Inter Association Dourdan Essonne Sud (I.A.D.E.S.)  
L'I.A.D.E.S. est une association laïque régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée le 20 novembre 1994 à la Sous-Préfecture d'Etampes.  
Son siège social et administratif est à DOURDAN - 11 rue de l'Ermitage.  
(Téléphone : 01 64 59 32 07 - Télécopie : 01 64 59 97 50)  
L'I.A.D.E.S. est présidée par Mme Anne POTIER.  
La direction générale est assurée par M. Christian LEGERRIER.  
La direction du foyer d'accueil médicalisé MYOSOTIS est confiée à Mme Michelle VANDEMEULEBROUCK.

Le Foyer d'accueil Médicalisé MYOSOTIS est habilité par arrêté conjoint du Préfet de l'Essonne, n° 011 293 du 26/02/02 et du Président du Conseil Général n° 2002 - 00505 du 13/02/2002 à recevoir :

- 26 résidents (16 personnes adultes polyhandicapées et 10 personnes adultes déficientes mentales souffrant de troubles de la personnalité)
- 2 résidents temporaires
- 2 externes avec possibilité d'internat séquentiel

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT - Foyer d'accueil Médicalisé MYOSOTIS

# COMBIEN CA COÛTE ?

## Les moyens financiers d'un foyer d'accueil médicalisé,

Le fonctionnement du foyer d'accueil médicalisé MYOSOTIS est financé par le Conseil Général de l'Essonne pour tout ce qui est du domaine de l'hébergement et de l'animation et par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour ce qui est du domaine des soins médicaux.

Chaque année, l'établissement propose à chacune de ces autorités de contrôle un budget prévisionnel de fonctionnement.

Selon les procédures comptables réglementaires, ces budgets prévisionnels prennent respectivement en compte les charges salariales des personnels ainsi que les charges et investissements liés au fonctionnement de l'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, après examen du budget proposé, le Conseil Général de l'Essonne fixe chaque année par arrêté les prix de journée accordés (internat et externat). Pour ce qui est du budget soins, il ne peut excéder le montant du forfait soins fixé chaque année par arrêté préfectoral.

## Votre participation aux frais d'hébergement,

Dès confirmation de votre admission à titre temporaire ou permanent, nous vous demanderons de vous rendre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune où vous êtes domicilié pour constituer votre dossier de demande de prise en charge de vos frais d'hébergement.

F. DE VIE INTERNAT  
LES SOUSCIS 3108  
11 RUE DE L'ERMITAGE  
91410 TOURNAI

Tél : 01.64.59.23.07  
Fax : 01.64.59.97.50

Objet : Facturation Hébergement  
Période : Mois de octobre 2003  
N° dossier : 01900000  
N° Facture : 01900001  
Compte client :

FACTURATION CONCERNANT :  
R Le 31/10/03

En application de l'article 1er du décret n°77.1847 du 31 décembre 1977 qui prévoit l'obligation pour la personne handicapée accueillie dans un établissement d'hébergement à la charge de l'Aide Sociale, d'acquiescer une contribution qu'elle verse à l'établissement ou qu'elle donne pouvoir à celui-ci d'acquiesser.  
Le montant de votre contribution est reversée au département ayant accepté la prise en charge des frais de séjours.

Montant de la contribution	: 20.13
Minimum laissé à disposition (3)	: 251.65

Salaire Net	0,00
Allocation aux Adultes Handicapés	577,92
Autres Ressources (seuf alloc. logt)	0,00
***** TOTAL RESSOURCES	577,92
***** SOMME DE JOURS FACTURES (1)	28
TOTAL CONTRIBUTION (1 + 2)	563,76
***** CONTRIBUTION APRES CALCUL DU MINIMUM	326,27
(A déduire), V.S.L.	0,00
(A déduire), Mutuelle	0,00
***** RESTE	326,27
(A Ajouter) Allocation logement	0,00
***** PARTICIPATION HEBERGEMENT	326,00
<b>MONTANT TOTAL PARTICIPATION</b>	<b>326,00</b>

Veuillez nous faire parvenir un chèque de 326,00 Euros  
soit 2 136,49 Francs  
à l'ordre de F. DE VIE INTERNAT  
Date limite de paiement : 21/11/03

**Les résidents du foyer d'accueil médicalisé** sont tenus de reverser une participation au département qui a accepté de prendre en charge leurs frais d'hébergement.

Cette participation est calculée en fonction de leurs ressources propres.

Comme le prévoit le règlement départemental d'Aide Sociale de l'Essonne, l'établissement ne perçoit pas cette contribution mais en assure le recouvrement.

Les externes ne reversent pas de contribution mais versent une participation forfaitaire pour le repas du midi.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES  
ET DE LA FAMILLE

NOM : \_\_\_\_\_ Secteur : \_\_\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_

**DOSSIER FAMILIAL  
D'AIDE SOCIALE**

Pour une vérification rapide de votre destination de résidence, vous êtes priés de présenter au Bureau d'Aide Sociale vos bulletins d'imposition et toutes les pièces qui vous ont permis de remplir le présent dossier.

PRESTATION DÉPARTEMENTALE F

## Autres prestations sociales,

Selon votre situation, vous pouvez avoir droit à divers types de prestations sociales :

- Allocation Adulte Handicapé
- Prestation de compensation,
- Transports gratuits en Ile de France,
- Prise en charge de votre mutuelle, etc

Le Centre Communal d'Action Sociale de votre commune peut vous aider à faire les démarches nécessaires auprès de la CDAPH et du Conseil Général du département où vous êtes domicilié.

**Dossier Technique**

COTOREP  
(dépouille de réception de la demande)

N° dossier  
N° agent instructeur

Ministère de l'emploi et de la solidarité  
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DEMANDE  
D'UNE PERSONNE ADULTE HANDICAPÉE  
à la Commission Technique  
d'Orientation et de Reclassement professionnel (COTOREP)**  
Loi n° 75-534 du 30 juin 1975

Madame, Monsieur,  
Vous souhaitez bénéficier d'un ou plusieurs avantages en faveur des personnes handicapées.  
Avant de remplir votre demande, lire attentivement les pages d'informations générales de ce document et les notes explicatives en bas de page. Des fiches « Focales » d'information sont également à votre disposition à la COTOREP.  
Avant de retourner votre dossier à la COTOREP dont l'adresse figure ci-dessus, vérifiez que vous n'avez rien oublié.

Dans tous les cas, votre dossier devra contenir les pièces suivantes :

- la présente demande datée et signée ;
- le certificat médical d'apté à être rempli par la médecine traitant ;
- une fiche d'état-civil ;
- si vous n'êtes pas de nationalité française, procès verbal notarié de votre lieu de séjour.

Suivant votre demande, d'autres pièces sont à joindre : lire attentivement les notes en bas de page.  
Conservez le présent feuillet de couverture et renvoyez les deux autres feuillets intérieurs au secrétariat de la COTOREP de votre département.

Destinataires : organisme débiteur des prestations - demandeur - COTOREP

# QU'EN DITES-VOUS ?

## Sur le contenu,

Avez-vous trouvé toutes les informations que vous souhaitiez ?

**OUI**

**NON**

Si non, quels sont les renseignements manquants ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Sur la présentation,

Est-elle suffisamment claire ?

**OUI**

**NON**

Si non, vos suggestions ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Merci de votre collaboration**

*Toujours ensemble avec l'IADES*